



PREAVIS MUNICIPAL N° 5-2025

Au Conseil communal de Forel (Lavaux)

**Préavis municipal N° 5-2025 relatif à l'ajustement du bilan pour le
passage au plan comptable MCH2
(Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération)**

Adopté en séance de Municipalité du 21 juillet 2025

Municipal responsable : M. Bernard Perret, Syndic, 079 358 96 61

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

En 2008, la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera ainsi plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation. Il a déjà été adopté par tous les cantons et la plupart des communes suisses.

Toutes les communes, fractions de communes, ententes et associations de communes devront franchir le pas et passer au MCH2. Une vingtaine de communes dites « pilotes » tiennent déjà leurs comptes en MCH2 depuis le 1er janvier 2024. Une période transitoire de trois années est ensuite prévue durant laquelle les communes et associations de communes vaudoises pourront soumettre leurs comptes selon le plan comptable vaudois (PCV) ou selon le MCH2. Dès l'exercice 2027, les bases légales cantonales ne permettront plus aux communes de tenir leurs comptes en MCH1. Par conséquent, les budgets communaux 2027 devront tous être conformes aux nouvelles exigences MCH2.

Le passage au MCH2 engendre les nouveautés principales suivantes pour les communes vaudoises :

- Un plan comptable, une classification par nature et une classification fonctionnelle, cette dernière en lieu et place de la classification administrative prévue par le PCV, plus détaillées et harmonisées avec celles de la Confédération, des cantons et des autres communes ;
- Un compte de résultats à deux niveaux, faisant notamment la distinction entre résultat opérationnel et résultat lié à des charges et des revenus de nature extraordinaire ;
- Un compte des investissements et un tableau des flux de trésorerie pour toutes les communes ;
- Une comptabilisation des immobilisations conforme aux durées d'utilisation économique ;
- Une annexe aux comptes nettement enrichie contenant, entre autres, un tableau des titres et participations, un tableau sur l'état du capital propre et un tableau des immobilisations.

2. Calendrier

Notre Commune a choisi de passer à MCH2 au 1^{er} janvier 2026 et s'est engagée à présenter ses comptes selon le nouveau référentiel comptable. Les personnes en charge de la comptabilité devront intégrer de nouvelles pratiques et se conformer à de nouvelles exigences en matière de présentation des comptes. Ce préavis vise notamment à mettre en conformité la présentation du bilan de notre Commune avec les nouvelles pratiques en matière de capitaux propres et de reclassement des immobilisations entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier.

Plus concrètement, voici l'échéancier pour l'implémentation de MCH2 en 2026 :

1. Printemps 2025 : former les collaborateurs de l'Administration.
2. Courant 2025 : suivre les formations organisées par la Direction des finances communales et par l'Union des Communes Vaudoises (UCV).
3. Courant 2025 : établir le budget 2026 sous MCH2.
4. Courant 2025 et 2026 : préparer les tableaux pour l'annexe aux comptes.
5. 31.12.2026 : dissoudre les réserves et les réattribuer.

6. 15.04.2027 : boucler les comptes 2026.
7. 15.04.2027 : finaliser les annexes, y compris le tableau de flux de trésorerie.

3. Réaffectation des fonds de réserve

Au sein du capital propre, MCH2 distingue les capitaux propres suivants :

1. Les **financements spéciaux** qui sont des capitaux destinés à un but spécifique et alimentés par des recettes spécifiques (souvent issues d'une taxe) qui lui sont affectées en raison d'un règlement. Les financements spéciaux concernent des domaines qui doivent être obligatoirement autofinancés. On trouvera dans cette catégorie les fonds pour la gestion des déchets urbains, pour l'approvisionnement en eau et pour le traitement des eaux usées,
2. Les **fonds** qui sont destinés à un but spécifique (p.ex. pour le renouvellement des véhicules), mais ne sont pas liés à des domaines qui doivent être autofinancés. Par conséquent, ces fonds peuvent être financés par l'attribution des recettes d'une ou plusieurs taxes (p.ex. la taxe de séjour) et/ou par des attributions à partir du ménage communal. Un règlement définira son but, les montants annuels attribués au fonds à partir du ménage communal (ou la méthode pour leur détermination) et les conditions régissant son utilisation. Les montants attribués à un fonds ne peuvent pas dépendre du résultat des comptes annuels. De surcroît, il n'est pas autorisé d'attribuer à un fonds un pourcentage fixe d'un impôt (principe de l'interdiction d'affecter les impôts généraux, avec l'exception de l'impôt spécial particulièrement affecté),
3. Les **legs et les fondations sans personnalité juridique** qui correspondent à des capitaux cédés à la collectivité publique par des tiers avec obligation de les affecter aux buts voulus par eux. Les recettes de la collectivité publique ne doivent pas contribuer à alimenter les legs et fondations,
4. Les **préfinancements** qui correspondent à une constitution de réserve pour une immobilisation du patrimoine administratif clairement identifiée et prévue à une courte échéance (notamment une immobilisation prévue par le plan des investissements à 5 ans de la commune),
5. Les **amortissements supplémentaires cumulés** qui correspondent à la constitution d'une réserve visant une couverture anticipée des charges d'amortissement planifiées d'une immobilisation déjà en cours d'amortissement,
6. La **réserve de politique budgétaire** qui correspond à un compte unique de réserve non affecté qui est assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage.

Le MCH1 actuel prévoit plusieurs réserves avec des affectations disparates, voire des réserves dites générales.

Lors du passage au MCH2, les réserves constituées pour préfinancer des dépenses d'investissement devront être réaffectées au compte *2930 Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés* selon le point 5 ci-dessus. En revanche, les autres réserves devront être dissoutes et iront alimenter le compte *2940 Réserve de politique budgétaire* selon le point 6 ci-dessus, sauf si elles sont basées sur un règlement communal ou sur une base légale cantonale ou fédérale. Ces dernières seront réaffectées au compte *2910 Fonds*.

En application de ces nouvelles règles, les fonds dans notre **Annexe 1 - Tableau réaffectation des fonds de réserve** doivent être réaffectés ou dissouts.

Ces opérations se feront au bilan uniquement, sans passage par le compte de résultats.

NB : les montants figurant au bilan 2025 sont calculés en date du 30 juin 2025, soit avant la clôture des comptes 2025 et certaines opérations de clôture sont susceptibles de faire évoluer les montants.

4. Reclassement des immobilisations du patrimoine administratif et financier

Les éléments du patrimoine administratif constituent le capital productif permettant à la collectivité publique d'accomplir les tâches publiques dont la réalisation lui incombe. Un actif classé dans le patrimoine administratif ne peut donc pas être aliéné librement. L'organe compétent en la matière, le Conseil communal, doit en effet reconnaître au préalable que l'actif en question n'est plus nécessaire pour l'accomplissement de tâches publiques. Autrement dit, un préavis doit être déposé et l'organe compétent doit prendre la décision de transférer l'actif du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Le patrimoine financier comprend en effet tous les actifs qui peuvent être cédés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques. Ils sont détenus par les collectivités publiques pour en retirer des revenus ou pour valoriser le capital.

De surcroît, MCH2 prévoit la répartition d'un bâtiment entre patrimoine administratif et patrimoine financier si celui-ci présente des usages multiples (par exemple un bâtiment de l'administration communale qui compte également en ses murs des appartements mis en location).

Notre **Annexe 2 - Tableau reclassement des immobilisations du patrimoine administratif et financier** vous présente par couleur la correspondance des comptes du bilan MCH1 avec les comptes du bilan MCH2, valeur au 30 juin 2025.

Fort de ces éléments, nous vous demandons de reclasser les immobilisations suivantes :

Compte 9153.1 Titres divers (sous MCH1) à ...

107	Placements financiers
1070	Actions et parts sociales
1070.001	Parts sociales - Caisse de Crédit Mutuel
1070.002	Actions - Romande Energie Holding SA
1070.003	Actions - Glacier 3000 Région Les Diablerets-Gstaad SA
1070.004	Actions - Glacier 3000 Région Les Diablerets-Gstaad SA
1070.005	Parts sociales - Boipac
1070.006	Parts sociales - Boipac
1070.007	Parts sociales - Boipac
1070.008	Parts sociales - Boipac
1070.009	Actions - Holdigaz SA
1070.010	Parts sociales - Banque Raiffeisen du district de Lavaux

145	Participations et capital social PA
1454.000	Participations aux entreprises publiques
1454.001	Participations - Champ de Plan SA
1454.002	Participations - Satom SA
1454.003	Participations - Transports publics région lausannoise SA
1454.004	Participations - Ass. Forestière Vaudoise et du Bas-Valais
1454.005	Participations - Ass. Forestière Vaudoise et du Bas-Valais

Pas de comptes sous MCH1, création des comptes suivants dans le patrimoine financier :

108	Immobilisations corporelles PF
1084.000	Bâtiments PF
1084.010	Bâtiments PF - Appartement 3.5 pièces Maison de Commune
1084.020	Bâtiments PF - Appartement 4 pièces Groupe scolaire
1084.021	Bâtiments PF - Appartement 4 pièces Groupe scolaire
1084.030	Bâtiments PF - Appartement 4 pièces PdB
1084.031	Bâtiments PF - Appartement 3.5 pièces PdB
1084.032	Bâtiments PF - Appartement 3.5 pièces PdB
1084.040	Bâtiments PF - Appartement 4.5 pièces Collège du Grenet
1084.050	Bâtiments PF - Appartement 3.5 pièces Collège du Pigeon
1084.051	Bâtiments PF - Locaux commerciaux Collège du Pigeon
1084.060	Bâtiments PF - Appartement 5.5 pièces Collège du Planoz
1084.061	Bâtiments PF - Locaux commerciaux Collège du Planoz
1089.000	Autres immobilisations corporelles et incorporelles PF
1089.001	Autres immob. corporelles et incorp. PF - Décharge en Albin

Pas de comptes sous MCH1, création des comptes suivants dans le patrimoine administratif :

140	Immobilisations corporelles PA
1400.000	Terrains PA
1400.001	Terrains PA - Terrain de football
1400.010	Terrains PA - Courts de tennis
1400.020	Terrains PA - Places de jeux
1400.030	Terrains PA - Cimetière

1404.000	Bâtiments PA
1404.001	Bâtiments PA - WC publics
1404.002	Bâtiments PA - Abri TL
1404.011	Bâtiments PA - Bureau Conseil Maison de Commune
1404.012	Bâtiments PA - Bureau Municipalité Maison de Commune
1404.013	Bâtiments PA - Parking Maison de Commune
1404.014	Bâtiments PA - Salle « Cornes de Cerf/Paroisse/Conseil » MC
1404.015	Bâtiments PA - Salle « Rossignol » Maison de Commune
1404.016	Bâtiments PA - Salle « Avenir » Maison de Commune
1404.017	Bâtiments PA - Carnotzet Maison de Commune
1404.011	Bâtiments PA - Bureau Conseil Maison de Commune
1404.030	Bâtiments PA - Bâtiment de la voirie PdB
1404.031	Bâtiments PA - Déchetterie PdB
1404.032	Bâtiments PA - Bâtiment du service des eaux PdB
1404.033	Bâtiments PA - Bureau du garde forestier PdB
1404.034	Bâtiments PA - ORPCi PdB
1404.036	Bâtiments PA - Buvette PdB
1404.037	Bâtiments PA - Local Centrale des forêts PdB
1404.040	Bâtiments PA - Collège du Grenet
1404.071	Bâtiments PA - Pavillon scolaire
1404.080	Bâtiments PA - Grande salle
1404.090	Bâtiments PA - Temple
1404.200	Bâtiments PA - Stand de tir
1404.300	Bâtiments PA - Refuge des Quatre Croisées

1406.000	Biens meubles PA
1406.001	Biens meubles PA - New Holland voirie
1406.004	Biens meubles PA - Linde voirie
1406.005	Biens meubles PA - Iveco voirie
1406.006	Biens meubles PA - Equipements spéciaux voirie
1406.007	Biens meubles PA - Nissan Navara voirie
1406.100	Biens meubles PA - Dacia Spring Maison de commune
1406.200	Biens meubles PA - Dacia Logan Step
1406.300	Biens meubles PA - Toyota Hiace eaux

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUUX)

Vu le préavis municipal N° 5-2025,
Entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. De réaffecter les fonds de réserve au bilan selon la répartition définie dans l'Annexe 1 - Tableau réaffectation des fonds de réserve.
2. De reclasser les immobilisations au bilan dans le patrimoine financier, respectivement administratif selon l'Annexe 2 - Tableau reclassement des immobilisations du patrimoine administratif et financier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



B. Perret



La Secrétaire :



M. Pidoux

Annexe 1 - Tableau réaffectation des fonds de réserve

Annexe 2 - Tableau reclassement des immobilisations du patrimoine administratif et financier

Compte fonds de réserves MCH1				Comptes fonds de réserves MCH2			Décisions Municipales
N° et désignation	Solde au 30.06.2025	Fonctionnement actuel	Règlements	N° et désignation	Solde au 01.01.2026	Préavis bourse	Déterminations
9280.2 - Provision "Service des eaux"	416'236.96	Attribution ou prélèvement à réserve pour équilibrer le chapitre comptable 81 Service des eaux (comprenant le 810 Réseau d'eau et sources / 811 Véhicule et machines du service des eaux).		2900.010 - Financements spéciaux - Eau	416'236.96	Réserve concernant un domaine qui doit obligatoirement être autofinancé par des taxes.	En accord avec le préavis de la bourse.
				2900.011 - Financements spéciaux - Eau raccordement	0.00	Réserve concernant un domaine qui doit obligatoirement être autofinancé par des taxes.	En accord avec le préavis de la bourse.
9280.3 - Provision "Service de l'épuration"	745'195.40	Attribution ou prélèvement à réserve pour équilibrer le chapitre comptable 46 Réseaux d'égouts et d'épuration (comprenant le 460 Egouts et épuration / 461 Véhicule assainissement).		2900.020 - Financements spéciaux - Epuration	745'195.40	Réserve concernant un domaine qui doit obligatoirement être autofinancé par des taxes.	En accord avec le préavis de la bourse.
				2900.021 - Financements spéciaux - Epuration raccordement	0.00	Réserve concernant un domaine qui doit obligatoirement être autofinancé par des taxes.	En accord avec le préavis de la bourse.
9280.4 - Provision "Taxe de séjour"	1'246.48	Attribution ou prélèvement à réserve pour équilibrer le chapitre comptable 16 Tourisme (comprenant le 160 Tourisme local).	Règlement sur la taxe communale de séjour du 16 mai 2008.	2910.004 - Fonds - Taxe de séjour	1'246.48	Réserve alimentée avec des taxes affectées et/ou des attributions fixes et au bénéfice d'un règlement voté par le Conseil communal / général.	En accord avec le préavis de la bourse.
				2900.030 - Financements spéciaux - Déchets	0.00	Réserve concernant un domaine qui doit obligatoirement être autofinancé par des taxes.	En accord avec le préavis de la bourse.
9282.1 - Provision "Travaux ou achats divers"	1'059'899.48	Attribution comme mesure de gestion budgétaire. Plusieurs utilisations à ce jour.	Bouclément comptes 2021.	2930.001 - Préfinancements - Luminaire	100'000.00	Provision concernant une dépense d'investissement du PA spécifique et prévue à courte échéance.	Préavis municipal N° 3-2023 voté/validé le 12.10.2023 par le Conseil communal.
9282.1 - Provision "Travaux ou achats divers"			Bouclément comptes 2022.	2930.002 - Préfinancements - Eclairage public	50'000.00	Provision concernant une dépense d'investissement du PA spécifique et prévue à courte échéance.	Préavis municipal N° 3-2023 voté/validé le 12.10.2023 par le Conseil communal.
9282.1 - Provision "Travaux ou achats divers"			Bouclément comptes 2022.	2930.003 - Préfinancements - Nouvelle mensuration cadastrale étape I	50'000.00	Provision concernant une dépense d'investissement du PA spécifique et prévue à courte échéance.	Informations données par le Canton de Vaud - Office de l'information sur le territoire du 09.09.2019.
9282.1 - Provision "Travaux ou achats divers"			Bouclément comptes 2022.	2930.004 - Préfinancements - Aménagement du cimetière	50'000.00	Provision concernant une dépense d'investissement du PA spécifique et prévue à courte échéance.	Une étude est en cours.
9282.1 - Provision "Travaux ou achats divers"			Bouclément comptes 2023.	2930.005 - Préfinancements - Nouvelle mensuration cadastrale étape II	75'000.00	Provision concernant une dépense d'investissement du PA spécifique et prévue à courte échéance.	Informations données par le Canton de Vaud - Office de l'information sur le territoire du 22.09.2020.
9282.1 - Provision "Travaux ou achats divers"			Bouclément comptes 2023.	2940.001 - Réserve de politique budgétaire	300'000.00	Provision ne concernant pas une dépense d'investissement du PA. Dissoudre la provision et virer à réserve de politique budgétaire.	Dissolution de la provision. Le montant sera transféré à la réserve de politique budgétaire.

Compte fonds de réserves MCH1				Comptes fonds de réserves MCH2			Décisions Municipales
N° et désignation	Solde au 30.06.2025	Fonctionnement actuel	Règlements	N° et désignation	Solde au 01.01.2026	Préavis bourse	Déterminations
9282.1 - Provision "Travaux ou achats divers"			Bouclement comptes 2023.	2930.008 - Préfinancements - Fête du bicentenaire	100'000.00	Provision concernant une dépense d'investissement du PA spécifique et prévue à courte échéance.	Préavis municipal N° 4-2025 voté/validé le 19.06.2025 par le Conseil communal.
9282.1 - Provision "Travaux ou achats divers"				2940.001 - Réserve de politique budgétaire	334'899.48	Le solde de la provision ne concerne pas une dépense d'investissement du PA spécifique et prévue à courte échéance. Dissoudre la provision et virer à réserve de politique budgétaire.	Dissolution de la provision. Le montant sera transféré à la réserve de politique budgétaire.
9282.2 - Provision "Bâtiments communaux"	1'131'000.65	Attribution comme mesure de gestion budgétaire. Plusieurs utilisations à ce jour.	Bouclement comptes 2022.	2930.006 - Préfinancements - Toiture Grenet	300'000.00	Provision concernant une dépense d'investissement du PA spécifique et prévue à courte échéance.	Une étude est en cours.
9282.2 - Provision "Bâtiments communaux"			Bouclement comptes 2023.	2930.007 - Préfinancements - Cuisine, isolation, etc. Maison de Commune	175'000.00	Provision concernant une dépense d'investissement du PA spécifique et prévue à courte échéance.	Une étude est en cours.
9282.2 - Provision "Bâtiments communaux"				2940.001 - Réserve de politique budgétaire	656'000.65	Le solde de la provision ne concerne pas une dépense d'investissement du PA spécifique et prévue à courte échéance. Dissoudre la provision et virer à réserve de politique budgétaire.	Dissolution de la provision. Le montant sera transféré à la réserve de politique budgétaire.
9282.4 - Provision "Pertes sur débiteurs"	314'532.00	Attribution et prélèvement en fonction des estimations de risques de débiteurs à la clôture des comptes.	Doc. calcul provisions sur les créances d'impôt Canton de Vaud (ACI) au 31.12.2024	1012.002 - Créances fiscales douteuses - PP	272'413.00	La réserve est transférée dans des actifs négatifs y relatifs.	En accord avec le préavis de la bourse.
9282.4 - Provision "Pertes sur débiteurs"			Doc. calcul provisions sur les créances d'impôt Canton de Vaud (ACI) au 31.12.2024	1012.011 - Créances fiscales douteuses - IS	16'493.00	La réserve est transférée dans des actifs négatifs y relatifs.	En accord avec le préavis de la bourse.
9282.4 - Provision "Pertes sur débiteurs"			Doc. calcul provisions sur les créances d'impôt Canton de Vaud (ACI) au 31.12.2024	1012.021 - Créances fiscales douteuses - PM	9'126.00	La réserve est transférée dans des actifs négatifs y relatifs.	En accord avec le préavis de la bourse.
9282.4 - Provision "Pertes sur débiteurs"			Doc. évaluation pertes sur débiteurs arrêté au 31.12.2024	1010.009 - Créances douteuses diverses	5'000.00	La réserve est transférée dans des actifs négatifs y relatifs.	En accord avec le préavis de la bourse.
9282.4 - Provision "Pertes sur débiteurs"			Doc. évaluation pertes sur débiteurs arrêté au 31.12.2024	1010.011 - Créances douteuses eau	5'000.00	La réserve est transférée dans des actifs négatifs y relatifs.	En accord avec le préavis de la bourse.
9282.4 - Provision "Pertes sur débiteurs"			Doc. évaluation pertes sur débiteurs arrêté au 31.12.2024	1010.021 - Créances douteuses épuration	5'000.00	La réserve est transférée dans des actifs négatifs y relatifs.	En accord avec le préavis de la bourse.
9282.4 - Provision "Pertes sur débiteurs"			Doc. évaluation pertes sur débiteurs arrêté au 31.12.2024	1010.031 - Créances douteuses déchets	1'500.00	La réserve est transférée dans des actifs négatifs y relatifs.	En accord avec le préavis de la bourse.

Total des provisions

3'668'110.973'668'110.97

MCH1		
Compte	Libellé	Montant au 30.06.2025
912	PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	
9123	TERRAINS ET BÂTIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	
9123.1	Terrains	189'650.00
914	INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	
9141	OUVRAGES/GÉNIE CIVIL & ASSAINISSEMENT À AMORTIR	
9141.1	Service de l'épuration des eaux	0.00
9141.10	Réfection de la route des Tavernes	547'200.00
9141.11	Rempl. collect. EC+EU & cond. EP/La Chercotte	549'451.35
9141.12	Extens. épuration/Le Casard-Chatelan-2 Ponts	164'000.00
9141.13	Rempl. collect. EC/Liétaz Favaz	182'715.95
9141.14	Collecteur EU passage du Cerf d'Or	222'577.90
9141.15	Chemin piétonnier/Passage de la Source	0.00
9141.16	Réfection RC 756C-S/rte de Mollie-Margot	236'994.85
9141.17	Réfection des chemins AF	517'056.80
9141.18	Collecteur EU Le Pigeon et les Carboles	328'570.35
9141.19	Réfection des chemins AF 2	596'932.35
9141.2	Extens. épuration/Mau Paccot	0.00
9141.20	Réfection RC 756C-S/rte de Grandvaux	313'115.03
9141.21	Extens. épuration/Bedaule	90'735.34
9141.22	Assainissement éclairage public	89'252.80
9141.23	Crédit compl. assainissement du réseau EC - Chercotte	2'100.00
9141.3	Réaménagement/accès des bus scolaires	154'452.20
9141.4	Extens. épuration/Le Camping - Les Cases	0.00
9141.5	Déplacement cond. EP +collect. EC/Perrières	0.00
9141.6	Giratoire du Chêne	0.00
9141.7	Amélioration déchetterie PdB	10'474.70
9141.8	Extens. épuration/ Demellette - Ancienne Pension	150'600.00
9141.9	Extens. épuration/Petit Jorat	26'650.00
9143	BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS À AMORTIR	
9143.1	Bâtiments communaux	0.00
9143.10	Maison de commune pose de capteurs	98'742.70
9143.11	Groupe scolaire pose de capteurs	123'145.95
9143.2	Réfection du groupe scolaire	200'441.10
9143.3	Maison de Commune	1'258'000.00
9143.4	Etude caserne de pompiers	0.00
9143.5	Transformation du pavillon/Garderie	0.00
9143.6	Chaufferie Bâtiment des services	258'500.00
9143.7	Extension du groupe scolaire	1'333'310.00
9143.8	Caserne pompier	3'138'443.71
9143.9	Réfection et isolation du groupe scolaire	1'393'865.26
9144	INSTALLATIONS DU SERVICE DES EAUX	
9144.1	Service des eaux	0.00
9144.10	Rempl. conduite d'eau Vuannaz - Les Cases	146'155.75
9144.11	Rempl. conduite EP Perrières - Cornes de Cerf	65'168.55
9144.13	Recaptage des sources des Charbonnières	1'798'297.20
9144.14	Bouclage conduite d'eau et défense incendie - La Murissette	195'937.55
9144.15	Rempl. conduite d'eau et défense incendie - En Bourlourd	459'227.60
9144.16	Extension conduite d'eau et défense incendie - Chesauze	270'304.50
9144.2	Rempl. conduite d'eau - Chesauze	231'211.85
9144.3	Extension réseau EP/Bedaule - Demelette	27'386.65
9144.4	Extension réseau EP/Petit Jorat	0.00
9144.5	Remplacement conduite d'eau/En Forel	58'787.10
9144.6	Remplacement conduite d'eau/Pra Palex	297'851.80
9144.7	Remplacement conduite d'eau et extension Le Pigeon /Carboles	418'277.60
9144.8	Remplacement conduite d'eau/La Moille Derrey	436'616.30
9145	FORÊTS	
9145.1	Domaine forestier	0.00
9146	MOBILIER, MACHINES ET VÉHICULES À AMORTIR	
9146.0	Mobilier, machines et véhicules	0.00
9146.1	Remplacement du tracteur Mc Cormick	0.00
9146.4	Remplacement de la JCB	0.00
9149	AUTRES BIENS	
9149.2	Révision du Plan général d'affection (PGA)	17'990.65
915	PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS	
9153	TITRES ET PAPIERS-VALEURS	
9153.1	Titres divers	50'485.00
Total MCH1		16'650'676.44

MCH2		
Compte	Libellé	Montant au 01.01.2026
107	Placements financiers	
1070	Actions et parts sociales	
1070.001	Parts sociales - Caisse de Crédit Mutuel	reclass. 200.00
1070.002	Actions - Romande Energie Holding SA	reclass. 10'000.00
1070.003	Actions - Glacier 3000 Région Les Diablerets-Gstaad SA	reclass. 500.00
1070.004	Actions - Glacier 3000 Région Les Diablerets-Gstaad SA	reclass. 500.00
1070.005	Parts sociales - Boipac	reclass. 625.00
1070.006	Parts sociales - Boipac	reclass. 625.00
1070.007	Parts sociales - Boipac	reclass. 625.00
1070.008	Parts sociales - Boipac	reclass. 1'250.00
1070.009	Actions - Holdigaz SA	reclass. 10.00
1070.010	Parts sociales - Banque Raiffeisen du district de Lavaux	reclass. 200.00
108	Immobilisations corporelles PF	
1080.000	Terrains PF	
1080.001	Terrains PF - Parcelle 104	50.00
1080.002	Terrains PF - Parcelle 116	1'000.00
1080.003	Terrains PF - Parcelle 120	1'200.00
1080.004	Terrains PF - Parcelle 297	20'000.00
1080.005	Terrains PF - Parcelle 317	400.00
1080.006	Terrains PF - Parcelle 434	16'000.00
1080.007	Terrains PF - Parcelle 616	9'600.00
1080.008	Terrains PF - Parcelle 618	1'000.00
1080.009	Terrains PF - Parcelle 619	4'700.00
1080.010	Terrains PF - Parcelle 620	8'800.00
1080.011	Terrains PF - Parcelle 621	8'000.00
1080.012	Terrains PF - Parcelle 629	400.00
1080.013	Terrains PF - Parcelle 630	9'600.00
1080.014	Terrains PF - Parcelle 641	36'000.00
1080.015	Terrains PF - Parcelle 642	900.00
1080.016	Terrains PF - Parcelle 644	600.00
1080.017	Terrains PF - Parcelle 647	5'400.00
1080.018	Terrains PF - Parcelle 652	2'900.00
1080.019	Terrains PF - Parcelle 653	1'200.00
1080.020	Terrains PF - Parcelle 658	1'000.00
1080.021	Terrains PF - Parcelle 667	200.00
1080.022	Terrains PF - Parcelle 967	700.00
1080.023	Terrains PF - Parcelle 972	1'000.00
1080.024	Terrains PF - Parcelle 1055	14'000.00
1080.025	Terrains PF - Parcelle 1062	45'000.00
1084.000	Bâtiments PF	
1084.010	Bâtiments PF - Appartement 3.5 pièces Maison de Commune	Nouveau 0.00
1084.020	Bâtiments PF - Appartement 4 pièces Groupe scolaire	Nouveau 0.00
1084.021	Bâtiments PF - Appartement 4 pièces Groupe scolaire	Nouveau 0.00
1084.030	Bâtiments PF - Appartement 4 pièces PdB	Nouveau 0.00
1084.031	Bâtiments PF - Appartement 3.5 pièces PdB	Nouveau 0.00
1084.032	Bâtiments PF - Appartement 3.5 pièces PdB	Nouveau 0.00
1084.040	Bâtiments PF - Appartement 4.5 pièces Collège du Grenet	Nouveau 0.00
1084.050	Bâtiments PF - Appartement 3.5 pièces Collège du Pigeon	Nouveau 0.00
1084.051	Bâtiments PF - Locaux commerciaux Collège du Pigeon	Nouveau 0.00
1084.060	Bâtiments PF - Appartement 5.5 pièces Collège du Planoz	Nouveau 0.00
1084.061	Bâtiments PF - Locaux commerciaux Collège du Planoz	Nouveau 0.00
1089.000	Autres immobilisations corporelles et incorporelles PF	
1089.001	Autres immob. corporelles et incorp. PF - Décharge en Albin	Nouveau 0.00
140	Immobilisations corporelles PA	
1400.000	Terrains PA	
1400.001	Terrains PA - Terrain de football	Nouveau 0.00
1400.010	Terrains PA - Courts de tennis	Nouveau 0.00
1400.020	Terrains PA - Places de jeux	Nouveau 0.00
1400.030	Terrains PA - Cimetière	Nouveau 0.00
1401.000	Routes / Voies de communication	
1401.003	Routes / Voies de communication - Place bus scolaire GS	146'729.59
1401.006	Routes / Voies de communication - Giratoire du Chêne	0.00
1401.010	Routes / Voies de communication - Rte des Tavernes	437'760.00
1401.013	Routes / Voies de communication - Liétaz-Favaz Eaux claires	182'715.95
1401.015	Routes / Voies de communication - Passage de la Source	0.00
1401.016	Routes / Voies de communication - Rte de Mollie-Margot	236'994.85
1401.017	Routes / Voies de communication - AF étape I	517'056.80
1401.019	Routes / Voies de communication - AF étape II	596'932.35

MCH1	

MCH2			
1401.020	Routes / Voies de communication - Rte de Grandvaux		313'115.03
1401.022	Routes / Voies de communication - Eclairage public		89'252.80
1401.023	Routes / Voies de communication - Chercotte Eaux claires		2'100.00
1401.024	Routes / Voies de communication - Chercotte Eaux claires		357'143.38
1401.025	Routes / Voies de communication - Perrières Eaux claires		0.00
1403.000	Autres travaux de génie civil		
1403.001	Autres travaux de génie civil - Amélioration déchetterie		10'474.70
1403.102	Autres travaux de génie civil - Epu. Mau Paccot Eaux usées		0.00
1403.104	Autres travaux de génie civil - Epu. Les Cases Eaux usées		0.00
1403.105	Autres travaux de génie civil - Coll. Perrières Eaux usées		0.00
1403.108	Autres travaux de génie civil - Epu. Demelette Eaux usées		150'600.00
1403.109	Autres travaux de génie civil - Epu. Petit Jorat Eaux usées		26'650.00
1403.111	Autres travaux de génie civil - Coll. Chercotte Eaux usées		0.00
1403.112	Autres travaux de génie civil - Ep. Les deux Ponts Eaux usées		164'000.00
1403.114	Autres travaux de génie civil - Coll. Cerf d'Or Eaux usées		222'577.90
1403.118	Autres travaux de génie civil - Pigeon/Carboles Eaux usées		328'570.35
1403.121	Autres travaux de génie civil - Epuration Bedaule Eaux usées		90'735.34
1403.202	Autres travaux de génie civil - Cond. Chesaude Eau potable		231'211.85
1403.203	Autres travaux de génie civil - Bed./Demelette Eau potable		27'386.65
1403.204	Autres travaux de génie civil - Petit Jorat Eau potable		0.00
1403.205	Autres travaux de génie civil - Cond. En Forel Eau potable		58'787.10
1403.206	Autres travaux de génie civil - Pra Palex Eau potable		297'851.80
1403.207	Autres travaux de génie civil - Pigeon/Carboles Eau potable		418'277.60
1403.208	Autres travaux de génie civil - La Moille Derrey Eau potable		436'616.30
1403.210	Autres travaux de génie civil - Cond. Les Cases Eau potable		146'155.75
1403.211	Autres travaux de génie civil - Cornes de Cerf Eau potable		65'168.55
1403.213	Autres travaux de génie civil - Charbonnière Eau potable		1'798'297.20
1403.214	Autres travaux de génie civil - La Murisette Eau potable		195'937.55
1403.215	Autres travaux de génie civil - En Bourloud Eau potable		459'227.60
1403.216	Autres travaux de génie civil - Chesaude Eau potable		270'304.50
1403.217	Autres travaux de génie civil - Rte des Tavernes Eau potable		109'440.00
1403.218	Autres travaux de génie civil - Coll. Chercotte Eau potable		192'307.97
1403.219	Autres travaux de génie civil - Coll. Perrières Eau potable		0.00
1404.000	Bâtiments PA		
1404.001	Bâtiments PA - WC publics	Nouveau	0.00
1404.002	Bâtiments PA - Abri TL	Nouveau	0.00
1404.010	Bâtiments PA - Bâtiment administratif Maison de Commune		1'258'000.00
1404.011	Bâtiments PA - Bureau Conseil Maison de Commune	Nouveau	0.00
1404.012	Bâtiments PA - Bureau Municipalité Maison de Commune	Nouveau	0.00
1404.013	Bâtiments PA - Parking Maison de Commune	Nouveau	0.00
1404.014	Bâtiments PA - Salle « Cornes de Cerf/Paroisse/Conseil » MC	Nouveau	0.00
1404.015	Bâtiments PA - Salle « Rossignol » Maison de Commune	Nouveau	0.00
1404.016	Bâtiments PA - Salle « Avenir » Maison de Commune	Nouveau	0.00
1404.017	Bâtiments PA - Carnotzet Maison de Commune	Nouveau	0.00
1404.018	Bâtiments PA - Maison de Commune pose de capteur		98'742.70
1404.020	Bâtiments PA - Groupe scolaire réfection		200'441.10
1404.021	Bâtiments PA - Groupe scolaire extension		1'333'310.00
1404.022	Bâtiments PA - Groupe scolaire réfection et isolation		1'393'865.26
1404.023	Bâtiments PA - Groupe scolaire Arrêt de bus		7'722.61
1404.024	Bâtiments PA - Groupe scolaire pose de capteur		123'145.95
1404.030	Bâtiments PA - Bâtiment de la voirie PdB	Nouveau	0.00
1404.031	Bâtiments PA - Déchetterie PdB	Nouveau	0.00
1404.032	Bâtiments PA - Bâtiment du service des eaux PdB	Nouveau	0.00
1404.033	Bâtiments PA - Bureau du garde forestier PdB	Nouveau	0.00
1404.034	Bâtiments PA - ORPCi PdB	Nouveau	0.00
1404.035	Bâtiments PA - Chaufferie PdB		258'500.00
1404.036	Bâtiments PA - Buvette PdB	Nouveau	0.00
1404.037	Bâtiments PA - Local Centrale des forêts PdB	Nouveau	0.00
1404.040	Bâtiments PA - Collège du Grenet	Nouveau	0.00
1404.070	Bâtiments PA - Pavillon/garderie transformation		0.00
1404.071	Bâtiments PA - Pavillon scolaire	Nouveau	0.00
1404.080	Bâtiments PA - Grande salle	Nouveau	0.00
1404.090	Bâtiments PA - Temple	Nouveau	0.00
1404.100	Bâtiments PA - Caserne des pompiers		3'138'443.71
1404.200	Bâtiments PA - Stand de tir	Nouveau	0.00
1404.300	Bâtiments PA - Refuge des Quatre Croisées	Nouveau	0.00

MCH1	

MCH2		
1405.000	Forêts, alpages et vignes du PA	
1405.001	Forêts, alpages et vignes du PA - Domaine forest. (84.7 ha)	0.00
1406.000	Biens meubles PA	
1406.001	Biens meubles PA - New Holland voirie	Nouveau 0.00
1406.002	Biens meubles PA - Kubota voirie	0.00
1406.003	Biens meubles PA - Schaeffer voirie	0.00
1406.004	Biens meubles PA - Linde voirie	Nouveau 0.00
1406.005	Biens meubles PA - Iveco voirie	Nouveau 0.00
1406.006	Biens meubles PA - Equipements spéciaux voirie	Nouveau 0.00
1406.007	Biens meubles PA - Nissan Navara voirie	Nouveau 0.00
1406.100	Biens meubles PA - Dacia Spring Maison de commune	Nouveau 0.00
1406.200	Biens meubles PA - Dacia Logan Step	Nouveau 0.00
1406.300	Biens meubles PA - Toyota Hiace eaux	Nouveau
142	Immobilisations incorporelles PA	
1429.000	Autres immobilisations incorporelles PA	
1429.002	Autres immo. incorporelles PA - PGA	17'990.65
1429.004	Autres immo. incorporelles PA - Caserne des pompiers	0.00
145	Participations et capital social PA	
1454.000	Participations aux entreprises publiques	
1454.001	Participations - Champ de Plan SA	reclass. 23'000.00
1454.002	Participations - Satom SA	reclass. 7'200.00
1454.003	Participations - Transports publics région lausannoise SA	reclass. 750.00
1454.004	Participations - Ass. Forestière Vaudoise et du Bas-Valais	reclass. 4'750.00
1454.005	Participations - Ass. Forestière Vaudoise et du Bas-Valais	reclass. 250.00
Total MCH2		16'650'676.44